

POUR EN FINIR AVEC LES MORTS ET LES BLESSÉS AU TRAVAIL

ACTIONS SYNDICALES LE 25 AVRIL





Rassemblement le 25 avril à 11h00 devant la plaque Pax Labor patio de l'Hôtel de Ville Clermont-Ferrand



Le 28 avril a été choisi par l'Organisation Internationale du Travail pour rappeler au monde l'enjeu de la santé et la sécurité au travail et l'importance de la prévention des risques professionnels.

Dans le cadre de cette journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, l'Union Départementale CGT du Puy de Dôme organise un rassemblement et une conférence de presse le 25 avril 2024 devant la plaque Pax Labor dans le patio de l'Hôtel de Ville de Clermont-Ferrand. L'hécatombe d'accidents graves peut et doit être enrayerée. Le gouvernement et les employeurs se sont trop longtemps dérobés à leurs obligations. Il est temps d'en finir et de mettre en place les mesures de préventions et les moyens nécessaires.

Face aux multiples infractions patronales au code du travail, l'impunité des employeurs et des donneurs d'ordre doit enfin être brisée. Il faut des poursuites systématiques et des sanctions exemplaires pour obliger les employeurs à mener des actions de prévention !

A l'opposé d'une logique financière de compétitivité et de profits des employeurs, la CGT place l'humain au cœur des enjeux et de ses revendications.

Trop de procès-verbaux des inspecteur-ices du travail sont classés sans suite. La délinquance patronale sur ce point échappe aujourd'hui aux poursuites judiciaires. Même dans les cas - rares - de condamnation, les montants des amendes sont dérisoires. Combattre les risques au travail nécessite de renforcer les droits et le pouvoir d'agir des représentant-es du personnel dans les entreprises.

Cela passe, entre autres, par le renforcement des moyens des agent-es de l'État pour prévenir les risques et contrôler l'application de la loi.

Dans le département, on dénombre 13 décès liés à des accidents du travail mortels en 2023. À ces morts s'ajoutent des milliers d'accidents graves et de maladies professionnelles occasionnant des séquelles durables et entraînant souvent un licenciement pour inaptitude.

Dans une grande majorité des cas, ces morts résultent d'un manquement de l'employeur qui n'a pas respecté les dispositions du Code du travail, alors qu'il est responsable de la santé et de la sécurité des salarié-es.

Ces accidents ne sont jamais purement le fruit du hasard. Ils sont très souvent le résultat de choix patronaux délibérés pour maximiser les profits. Les cadences effrénées, le matériel défectueux et les organisations du travail délétères sont des facteurs aggravants. Les actions dissuasives sont insuffisantes, les contrôles trop rarement réalisés. Il y a urgence à imposer un changement radical de politique. Exigeons la remise en place des CHSCT munis de véritables pouvoirs et moyens !

La CGT s'engage activement dans la journée du 25 avril pour défendre les droits des travailleur-ses et améliorer les conditions de travail.

Pour arrêter l'hécatombe de morts et d'accidents au travail, la CGT revendique :

- le déblocage des budgets de prévention pour les commissions des accidents du travail et des maladies professionnelles (CAT-MP) et pour l'Institut national de la recherche en sécurité au travail (INRS) ;
- le renforcement de la protection des travailleur-ses et le respect du droit de retrait ;
- une politique pénale du travail et des condamnations des employeurs responsables d'accidents graves au travail ;
- l'interdiction du recours à la sous-traitance pour les activités à risques et le renforcement des responsabilités et la condamnation des donneurs d'ordre ;
- le renforcement de la réglementation pour protéger la santé et la sécurité des salarié-es ;
- le rétablissement et l'évolution des CHSCT, outil de proximité et de prévention par excellence ;

- un nombre suffisant d'inspecteur-ices du travail, le renforcement des effectifs de contrôleur-ses Carsat (Sécurité sociale) et l'élargissement de leurs prérogatives coercitives (arrêt de chantiers et travaux dangereux) ;

- l'indépendance de tous les acteurs de la santé au travail y compris des médecins du travail et des équipes des services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI).

La CGT du Puy de Dôme ne baissera pas la garde dans la défense des travailleur-ses, à faire valoir leur droit, à gagner dignement leur vie sans pour autant la perdre.

**Pour en finir avec les mort-es
et les blessé-es au travail
Mobilisons nous le 25 avril**